

L'ACTIVITÉ DE L'ADC FRANCE DANS LE DOMAINE DU TRAITEMENT DES ARNAQUES SUR INTERNET AGACE.

Categories: [Epargne](#), [Placement](#), [épargne](#), [Placements atypiques](#), [Produits classiques : Danger !](#)

Tags: [Absurde](#), [Scandale](#)



L'activité de l'ADC France dans le domaine du traitement des arnaques sur internet agace.

Nous avons des retours de consommateurs qui méritent une mise au point pour que certaines pratiques cessent.

Par courtoisie pour certains professionnels ou qui se prétendent tels, nous ne diffuserons pas les noms mais cela pourrait changer si nous devons constater à notre grand regret que le dénigrement qui est fait sur notre travail perdure...

Certains acteurs du droit critiquent le travail de l'association en indiquant que n'effectuons pas de travail et que notre seul but est d'adresser des victimes à Maître DELOMEL !

Nous pensons connaître les fondements de cette hargne ! Nous sommes des gâches métiers. Nous sommes en effet la seule association nationale à intervenir dans ces arnaques financières sur

internet. La situation des victimes donne des idées ! Que penser d'un homme de loi qui demande 3500 € d'honoraires pour une plainte qui est gratuite ? Comment percevoir des honoraires de 2000 € pour une participation à une action pénale collective ?

Nous n'osons même pas évoquer les montants demandés pour les actions contre les banques !!!

Pour permettre une comparaison utile, nous allons vous expliquer le travail fait et les demandes de l'ADC France.

Nos recherches

Nous avons constitué un secteur d'activité qui comprend 1 salarié de l'association et de nombreux bénévoles

Nous avons effectué des recherches sur plus de 5300 sites frauduleux au 22 mars 2025 en exploitant et en mettant en ligne toutes les informations utiles. Chaque article est mis à jour dès que nous avons des informations nouvelles.

<https://adcfrance.fr/produits-classiques-danger/la-liste-noire-des-sites-d-arnaque-de-ladc-france-plus-de-5300-sites-au-22-03-2025/>

L'ensemble de ces enquêtes sont publiques et consultables par une base constituée de plus de 2200 articles. Nous sommes très étonnés de la pauvreté d'informations communiquées sur certains sites de professionnels. Il s'agit la plupart du temps de vagues informations sans grand intérêt.

Nous examinons toutes les sources à notre disposition pour avoir le maximum d'informations.

Ce travail considérable a déjà permis d'éviter des arnaques pour des montants très importants !

Ce travail considérable représente plus de 5000 heures de travail !

Il permet ainsi d'identifier des points communs entre plusieurs sites et de déposer des plaintes pénales collectives. Pas loin de 10 plaintes sont en cours !

Les relations avec les victimes

Nous recevons en moyenne 12 000 mails par an. Tous sont lus et reçoivent une réponse dans les 48h sauf si le contenu ne le justifie pas.

Nous aimerions plutôt que de dénigrer l'association, que ces bonnes pratiques soient appliquées par des personnes qui demandent beaucoup d'argent...

Nous gérons la partie pénale collective sans aide d'aucun avocat. Nous communiquons par des outils informatiques puissants des informations aux adhérents concernés par les procédures dès que Maître DELOMEL nous donne des informations nouvelles.

Nous sommes intervenants dans les informations judiciaires de façon systématique. C'est ainsi que nous représentons les victimes dans le cadre de l'intérêt collectif dans plus de 25 procédures en cours. Bien évidemment, Maître DELOMEL nous représente auprès des juges.

Nous sommes intervenus comme représentant des victimes dans le dossier carton rouge qui a eu lieu à Nancy entre octobre et novembre 2024. Notre association a regroupé le plus de victimes. Je suis intervenu devant le président du tribunal pour que le message des adhérents soit connu.

Ce travail de communication concerne près de 4000 dossiers !

Les relations extérieures

Nous participons aux réunions semestrielles de l'AMF qui a reconnu notre expertise.

Nous sommes aussi très régulièrement sollicités par les médias nationaux ou régionaux.

Vous pourrez ainsi évaluer le travail réalisé pour aider les consommateurs pour un organisme qui ne ferait rien !

Nous attendons de pied ferme tout professionnel et si nous disposons d'éléments suffisants, il pourrait le regretter.

Nous pouvons aisément deviner le motif de ce dénigrement quand on connaît le montant des honoraires.

Nos ressources

Nos ressources sont constituées principalement d'une adhésion d'un montant de 38 €, de l'abonnement à notre revue trimestrielle et des dons reçus. Nous sommes songeurs devant les montants qui sont demandés par certains professionnels du droit.

Pour finir, l'association ne demande **AUCUN pourcentage sur les sommes éventuellement récupérées**. Il est simplement demandé 50 € pour les frais de participation à l'action soit un total de 100 €. Ce fonctionnement doit, là encore, déplaire.

Encore un peu et on va nous accuser de concurrence déloyale.

Conclusion

Ce billet a paru utile pour notre travail soit connu et respecté y compris par des professionnels dont on aimerait bien qu'ils en fassent autant...

